

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

NAP. PAGÉ, Administrateur.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 1893

Une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull tenue conformément à la section 64 de la loi révisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, jeudi, le seizième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boult, Sabourin, Helmer, Wright, Dumontier et Morin, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation accompagné du certificat de la signification d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

Le règlement suivant est lu et adopté.



REGLEMENT NO. 57

CONCERNANT LE PRÉLEVÉ ET LE PAYEMENT DES COTISATIONS ET TAXES

SECT. 1 Les cotisations et taxes imposées par le présent règlement seront dues et payables annuellement et en un seul paiement, au bureau du Trésorier du conseil, du jour où le greffier de la cité aura donné ou fait donner l'avis public exigé par la clause 442 de la charte de la cité de Hull ;

SECT. 2 Il sera payé comme sus-dit, au dit Trésorier : " Sur tout terrain, lot de cité, ou portion de cité, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur iceux, et sur toutes maisons ou bâtiments construits sur ces terrains, et qui constituent, en vertu de la dite charte d'incorporation de la cité de Hull, un immeuble séparé, et qui auront été estimés, évalués et énumérés, suivant la loi, par les évaluateurs nommés par le conseil, et dont le rôle d'évaluation fait par les dits évaluateurs a été reçu et homologué par le dit conseil, une somme d'un centin et un quart par piastre (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de leur valeur réelle, telle que portée au dit rôle d'évaluation de la dite cité ;

SECT. 3 Il sera payé comme sus-dit au dit Trésorier par tout locataire d'une propriété immobilière et non propriétaire d'icelle, une cotisation ou taxe annuelle de quatre centins dans la piastre, sur le montant de son loyer ou valeur annuelle de telle propriété immobilière, telle que fixée par le dit rôle d'évaluation, comme sus-dit ;

SECT. 4 Il sera payé comme sus-dit, au dit Trésorier de la cité, par tout propriétaire ou possesseur de fonds de marchandises ou effets tenus par des marchands et des commerçants, exposés en vente dans des voûtes ou des hangars, des clos ou cours à bois et à charbon, ou dans tout autre endroit quelconque, une taxe d'un quart de centin dans la piastre, sur la valeur moyenne estimée de tels fonds de marchandises ou effets.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jours et aux sus-mentionnés.

J. O. LAFERRIÈRE,
Secrétaire-Trésorier.

E. S. AUBRY
Maire.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que ce conseil siège en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour considérer et discuter le Règlement No. 57. Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que le Règlement No. 57 ayant été lu deux fois, il soit lu une troisième fois et passé. Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires. Adopté.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Qu'instruction soit donnée au greffier de la cité de faire publier le règlement No 57 suivant la loi. Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

FORTY-SIXTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your City Clerk on Thursday, the sixteenth day of November 1893, and represented by Aldermen Waters, Chairman in the chair, and Helmer, His Worship the Mayor being also present beg to report that having carefully examined and considered the accounts which you had referred to it, it has approved the following ones, and recommend that they be paid :

Joseph Lemieux	\$ 141 90
The Chaudière Electric Light Co.	70 06
Dme. Charles Chaput	64 00
The Samuel Rogers Oil Co.	47 55
The Victoria Foundry Co.	34 65
George Mulligan	25 00
The Gutta Percha & Rubber Mfg. Co.	20 00
Philorôme D'Aoust	18 43
Trefflé St. Jean	10 00

Your Committee recommend that necessary alterations be made in the Fire Station to make room for the Hook and Ladder Truck, at a cost not to exceed \$6000.—That tenders be called for clothing and winter equipment of Fire and Policemen, and that the petitions of Messrs. F. X. Larose and Frs. Pante, to take effect on the beginning of the next quarter, and that that of Philorôme D'Aoust be not entertained ;

Your Committee report that a horse has been purchased, at a cost of \$130.00 from Mr. Michel Delorme, and recommend that he be paid this amount.

Respectfully submitted

(Signed) WM. WATERS, Chairman,
THOS. E. BOULT,
R. A. HELMER.

5. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boult : Que le quarante-sixième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté. Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

THIRTY-NINTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.

To the Corporation of the city of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the office of your City Clerk on the sixteenth day of November 1893, and represented by Alderman Wright, Chairman in the chair, and Aldermen Sabourin and Waters, His Worship the Mayor being also present beg to report that having examined the various accounts referred to it, it has approved the following ones, and recommend that they be paid :

Geo. E. Gauvin	\$ 162 00
LE SPECTATEUR	134 00
Domina Dupuis	103 07
Roland Laferrrière	78 00
General Hospital	71 20
Alexandre Leblanc	55 88
THE DISPATCH	39 30
Basile Carrière	22 00
Chaudière Electric Light Co.	16 40
Pierre H. Durocher	14 19
A. N. Gagnon	12 50
The Samuel Rogers Oil Co.	12 49
Geo. J. Labelle & al.	11 25
A. Bureau & Frères	10 00
I. J. O. Grondin	5 75
Fred. J. Alexander	5 00
Joseph Fréchette	4 30
Sylvain St. Jean	2 30
Louis Gingras	2 40

Your Committee has rejected the claims of Mr. Sylvestre Chantillon and Mr. A. X. Talbot et Paul T. C. Dumas, and refer to Mr. Rochon that of Mr. Beauset, and recommend that the Government's claim be paid less the sum of \$103.55 to be accounted for by the Sheriff, and that an additional amount of \$10,000 of insurance be effected on the Court horse and Gaol.

Your Committee further recommend that twenty tons of coal be purchased from each of Mr. T. G. Brigham and Messrs. Alex. Spittal & Co. respectively, at \$5.50 per ton, and that His Worship the Mayor and the city treasurer be authorized to sign and deliver two notes, at three and six months respectively to settle the legitimate amount of the judgment held by Mr. Cyrille Chénier against this Corporation.

Respectfully submitted.

(Signed) JOSHUA WRIGHT, Chairman,
T. P. SABOURIN,
WILLIAM WATERS.

6. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Waters : Que le trente-neuvième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit adopté. Adopté.

7. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer : Qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire et de M. l'échevin Wright soit nommé avec mission de se rendre à Québec afin d'entretenir le Gouvernement de cette Province sur l'état avancé des travaux de construction du Palais de Justice et Prison en cette ville, et de prier le s Honorables Ministres de venir en aide à cette corporation dans les difficultés qui entravent la conclusion d'un arrangement satisfaisant avec l'entrepreneur de cette construction afin d'en accélérer la prise de possession par cette corporation, et de traiter d'autres questions qui se rattachent à ce sujet. Adopté.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Morin : Qu'un comité composé de son Honneur le Maire et du Président du comité des Finances soit chargé de se rendre auprès du gérant de quelque banque à Ottawa, afin de faire des managements au moyen desquels il se chargerait de payer nos coupons d'intérêt en souffrance dans différentes banques où ils sont en collection, avec l'entente qu'ils les retiennent en dépôt de remboursement avec les intérêts accrus sur iceux, en ait été effectués. Adopté.

9. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Morin : Que l'aviseur légal, de cette corporation soit chargé d'instituer des procédures en expropriation pour cette partie du terrain connu comme la commune, entre les rues du Pont et Brewery qui n'a pas encore été transférée à cette corporation. Adopté.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que ce conseil ajourne.

MONSIEUR TACHE

Une page de l'histoire

Ecoles de Manitoba

Depuis 75 ans

—DES—

III.—TROISIÈME PHASE

LA LEGISLATURE DE MANITOBA ÉTABLIT UN SYSTÈME D'ÉDUCATION DONT TOUTES LES CLASSES DE CITOYENS PEUVENT PROFITER SANS VIOLETER LEURS CONVICTIONS RELIGIEUSES.

L'étude de la première phase de l'histoire de nos écoles prouve jusqu'à l'évidence que les convictions religieuses des personnes intéressées ont été respectées, dès l'établissement de ces écoles : de plus, les différents pouvoirs publics d'Assiniboia ont apprécié ces convictions religieuses au point d'aider les écoles qui en étaient le résultat, et cela pendant plus de cinquante ans.

L'étude de la seconde phase nous montre le pays dans un état d'agitation, plein de crainte et de défiance, parce qu'une partie de la population se croit menacée de la suppression de privilèges qui lui étaient chers, et aussi parce que cette population redoutait l'être soumise à des obligations qui auraient un danger pour la foi de ses enfants. Des négociations amicales mirent fin à ces troubles et calmèrent les inquiétudes, en donnant des assurances qui furent acceptées de bonne foi, dans la pensée qu'elles étaient données aussi de bonne foi par les Pouvoirs Supérieurs, qui sauraient les protéger.

Parmi ces assurances il y en avait de relatives à l'éducation. Ces dernières garanties exprimées dans des formules légales qui peuvent paraître un peu ambiguës, furent expliquées de manière à ne pas laisser de doute sur leur signification véritable. On assura positivement que l'on voulait en faire une protection des droits acquis par la coutume et une sauvegarde contre les empiètements et les précipitations d'une législation à venir. C'est par suite de ces explications, données dans le Parlement, données au Délégué et données à moi-même, à maintes reprises, que je regarde les assurances, telles qu'exprimées dans l'Acte de Manitoba comme une seconde évolution des écoles de ce pays, comme un trait d'union protecteur entre ce qu'un passé connu avait eu défini et ce qu'un avenir redouté pourrait avoir de trop positif dans le sens de restriction et même de répulsion.

Les amis de la Rivière-Rouge se réjouissent de voir la paix et la confiance renaître parmi ses habitants, n'aguer encore si hauts et si paisibles.

Hélas ! pourquoi faut-il le dire, les nouveaux arrangements ne satisfaisaient pas tout le monde et, on en a entendu protester, avec un cynisme sectaire, que cela ne durait pas ; que quand la population étrangère serait arrivée en assez grand nombre pour y dominer, elle ferait fin de toutes les promesses et de toutes les assurances sur lesquelles on comptait tant et que de cet "Acte de Manitoba" il ne resterait que ce que les ennemis des vieux colons voudraient bien leur laisser.

Quoiqu'il en soit de certaines déceptions et des menaces qu'elles inspirèrent ; quoiqu'il en soit même de certains actes de violence qui ont marqué l'établissement de la nouvelle Province, la Rivière-Rouge était dotée d'un gouvernement responsable, appuyé sur et expliqué par les déclarations qui avaient été faites, au cours des négociations, auxquelles était dû cette nouvelle création.

Le 15 Juillet 1870, S. Majesté proclama le transfert du pays à la Puissance du Canada. Tout le monde se préoccupa de la manière (Suite sur la quatrième page)

BRYSON GRAHAM & CIE. M

144, 146, 148, 150, 152 et 154 rue Sparks Ottawa,

Draps pour Manteaux de Dames

Valeurs Étonnantes

MANTEAUX, BROCADE ET DIAGONALE en LAINE FILÉE DRAP de PILOT et de CASTOR

SEALETTE ! SEALETTE !

TENEZ-VOUS CHAUDEMENT

Achetez vos Flanelles ICI et AUJOUR. D'HUI Flanelles grises de 12c à 23c et la verge. Flanelles grises de 19c à 25c la verge.

Flanelle à Blouse et à Wrapper

Ces marchandises sont trop belles pour être décriées et trop bon marché pour donner les prix. Cela provoquerait les objections.

POUR - LES - FLANELLES - ALLEZ CHEZ -

Bryson, Graham et Cie

144 à 154 rue Sparks.

ÉPICERIES (Thé une spécialité) 33 RUE O'CONNOR.

FERBLANTERIES ET MÉDECINES, 35 rue O'Connor.

HUB" RESTAURANT

Jos. Gravelle, Prop.

Nos. 103 et 104 rue Principale.

LIQUEURS, VINS et CIGARES de premier choix. — 25-92-1a

George Low,

Manufacturier

—ENGLIS A VAPEUR— (de 1 à 20 forces de chevaux)

Machines et serrures de coffre-fort réparées promptement

(Établi en 1874)

245, 247 et 249 Rue Dalhousie OTTAWA, Ont.

GRANDE REDUCTION

DANS LES Chapeaux de Paille et Droy Shell

Parapluies, Capots Impermeables pour Dames

Casquettes de Tweed, COTE & Cie.

114 rue Rideau 114 Ottawa.

JOSEPH COTE

Agent d'assurances représentant deux bonnes compagnies.

114 rue RIDEAU.

Jeune Homme

Voulez-vous être solide auprès de votre blonde, achetez-lui une bonne toile de parfum.

Nous avons tout ce qui convient à l'espèce et au prix.

Cooke & Helmer

MEDICAL HALL 84 rue Main, HULL

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE Serrures de toutes

sortes

Reparages exécutés à court délai.

No. 234 Rue Wellington Ottawa

Publié par la Société de Publication Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT: Hebdomadaire, 10c; Mensuel, 30c; Trimestriel, 90c; Annuel, 3.00.

ANNONCES: Première ligne, 10c; Deuxième ligne, 8c; Troisième ligne, 6c; Quatrième ligne, 5c; Cinquième ligne, 4c; Sixième ligne, 3c; Septième ligne, 2c; Huitième ligne, 1c; Neuvième ligne, 1c; Dixième ligne, 1c.

Administrateur: M. J. G. Bouchard.

VENDREDI, 24 NOVEMBRE 1893

L'histoire encore falsifiée

Les \$400,000 votés pour les biens des Jésuites.

Sanglante injure au Pape.

Le confrère de la rue Sussex raconte à sa façon le rôle joué par l'ancien partisan qui fit monter Mercier au pouvoir à Québec.

Ce parti, d'après notre confrère, se composait d'hommes qui firent de la religion et de la politique un marchepied pour leurs intérêts personnels. Dans ce parti, ajoute le confrère, se trouvaient les Jésuites qui forcèrent le gouvernement Mercier de leur donner \$400,000 pour leurs biens dévolus par la couronne.

Le confrère omet malhonnêtement le fait capital que cette somme de \$400,000 n'a pas été payée entièrement aux Jésuites; mais laissée à la discrétion du pape qui, après avoir approuvé la transaction, fit lui-même la distribution de cette somme entre les Jésuites et les évêques dans l'intérêt de l'église canadienne, on fixe la part des uns et des autres.

Nous croyons inutile de discuter à fond avec notre confrère le mérite du règlement des réclamations des Jésuites, et sur les suites qu'il attribue à ce règlement.

Nous dirons simplement que pas un vrai catholique n'a trouvé mal fondées les réclamations en question. Quant aux suites, notre confrère prétend que c'est à ce règlement que nous devons le redoublement de fanatisme qui s'est manifesté depuis contre la minorité catholique.

Il serait plus vrai de dire que ce redoublement de fanatisme a simplement coïncidé avec ce règlement sans en être l'effet.

Notre confrère confond donc coïncidence avec cause pour le besoin de sa thèse et tout son raisonnement manque ainsi de base sérieuse.

Mais nous nous arrêtons sur un autre point, ou plutôt sur l'impudence incroyable de notre confrère. Depuis quelque temps, il s'attaquait à nos évêques; il les régénait en leur faisant la leçon relativement à l'attitude qu'ils doivent prendre en matière politique.

Tout cela est éculé. Le voilà aujourd'hui qui trouve à redire à ce qu'a fait le pape dans cette affaire de \$400,000.

Nous n'avons pas mission de défendre les Jésuites; mais notre devoir est de noter en passant l'audace avec laquelle notre confrère de la rue Sussex se moque des faits et juges la conduite du pape en ayant l'air de ne s'attaquer qu'aux Jésuites.

Les Jésuites, en effet, ne sont pas atteints par notre confrère; c'est le pape qui reçoit l'injure que l'on dirait être destinée aux premiers comme on peut le voir dans les lignes suivantes: "Les Jésuites, dit notre confrère, prenaient ainsi d'une main quatre cent mille piastres en or sonnante, et d'une autre main, vouaient à la persécution, au danger de perdre leur foi et à toutes les misères spirituelles et temporelles cinq cent mille enfants de l'Église catholique, jetés à la dérive au milieu des populations protestantes d'Ontario, du Manitoba et du Nord-Ouest."

Peut-on mentir plus audacieusement! Comme nous l'avons dit, la somme votée fut laissée à la discrétion du pape. C'est donc à lui et non aux Jésuites que s'adresse ce mensonge.

"Qu'ils (les Jésuites) ont pris d'une main \$400,000 en or sonnante, et d'une autre main, vouaient à la persécution, au danger de perdre leur foi et à toutes les misères spirituelles et temporelles cinq cent mille enfants de l'Église catholique, jetés à la dérive au milieu des populations protestantes d'Ontario, du Manitoba et du Nord-Ouest."

Jamais plume canadienne-française n'osa attaquer la papauté avec plus d'audace.

Notre confrère a-t-il le diapason d'un ancien journaliste canadien-français, et aussi l'un des chefs du parti libéral, qui, dans une conférence à Montréal, disait:

"En Europe et en Europe seulement je vois trois hommes soutenus par quelques centaines de privilégiés, tendre leurs bras en avant pour faire rétrograder les générations. Trois hommes y luttent encore au moyen des proscriptions, des cachots, de l'exil, de l'échafaud, des meurtres juridiques, des trahisons achetées, de la séquestration intellectuelle, de l'ignorance imposée aux masses, des excommunications et des anathèmes contre le principe fondamental, nécessaire, indispensable de toute organisation sociale régulière."

Puis le conférencier ajoutait que ces trois hommes étaient l'empereur d'Autriche, le czar de Russie et le pape!!!

Aujourd'hui, notre confrère de la rue Sussex ne dit pas tout cela; mais son attaque insensée, dirigée contre la transaction relative aux réclamations des Jésuites, signifie tout simplement que le pape, par amour de l'argent, a voué à la persécution, au danger de perdre leur foi et à toutes les misères spirituelles et temporelles, CINQ CENT MILLE ENFANTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE!!!

À nos lecteurs de juger si notre interprétation est juste ou fautive, et s'il est permis de croire que le Vicaire de Jésus-Christ peut à ce point s'écarter de son devoir.

FIN D'UN PROCES CELEBRE

McGreevy et Connolly trouvent coupables de conspiration pour frauder le gouvernement.

Ce célèbre procès dont les libéraux se moquaient; qu'ils considéraient comme une farce judiciaire destinée à jeter de la poudre aux yeux des naïfs, s'est terminé avant-hier matin par un verdict de coupables.

Le juge a alors demandé aux accusés s'ils avaient quelque chose à dire pour que la sentence ne fut pas portée contre eux. M. Blake répondit au nom des accusés et demanda que la sentence fût suspendue alléguant que les accusés avaient déjà souffert beaucoup moralement et financièrement depuis plus de deux ans que ces poursuites sont commencées contre eux.

M. Blake dit que ses clients sont prêts à donner caution qu'ils ne quitteront pas le pays. M. Osler, l'avocat de la couronne, s'opposa à la demande de M. Blake; il dit qu'il ne voit aucune cause pour que le juge ne prononce pas la sentence immédiatement.

Il ajoute que la conduite passée des accusés ne justifierait pas la couronne d'accepter des cautions. Pendant l'enquête parlementaire, Thomas McGreevy, s'est enfié du pays afin de ne pas donner son témoignage et n'est revenu qu'après l'ajournement du parlement. Nicholas Connolly, de son côté, l'année dernière, s'est emparé, au moyen d'une saisie, des livres et documents qui étaient en la possession de la Couronne et qui pouvaient le compromettre dans cette poursuite. Il n'a pas voulu les rendre même après l'engagement qu'en avait pris son avocat.

Le juge prenant la parole dit qu'il ne voit pas de causes suffisantes pour le justifier de suspendre la sentence. Il a un devoir bien pénible à remplir dans les circonstances; mais il ne peut s'y soustraire. Il lui faut faire taire les sympathies qu'il peut avoir pour les deux accusés pour ne se souvenir que de ses devoirs comme juge. Il dit qu'il s'accorde parfaitement avec le verdict que les jurés ont rendu. Ce verdict devra avoir pour effet d'élever le niveau de la moralité publique, et devra servir d'exemple pour d'autres qui seraient tentés de suivre les traces des accusés.

Le juge ajoute qu'il ne veut pas cependant être sévère ni faire porter aux accusés dans l'état des choses actuelles plus que leur responsabilité individuelle, c'est-à-dire qu'il ne veut pas faire des accusés les boucs émissaires d'un système, en leur imposant une sentence trop sévère. Il les condamnera donc seulement à un an d'emprisonnement dans la prison du comté de Carleton, sans travaux forcés.

Les accusés ont reçu le verdict du jury et la sentence du juge avec beaucoup de calme. M. Nicholas Connolly a paru cependant en être

plus impressionné que M. McGreevy. On voyait que l'effet produit sur son esprit apparaissait plus sur sa figure, qui est passée tout à tour du rouge au blême et du blême au rouge.

Après le prononcé de la sentence les diverses amis des accusés les ont entourés pour leur presser les mains et lorsque le public a eu quitté la cour, les accusés en sont sortis en compagnie du shérif, le Dr Sweetland.

Élection de Winnipeg

Martin, l'ex-procureur-général de Manitoba, et l'auteur de la loi inique qui prive la minorité catholique de Manitoba de ses écoles séparées, a été élu, avant-hier, à Winnipeg, député aux communes, en remplacement de M. John Hugh Macdonald, démissionnaire.

La majorité de M. Martin est de 264. C'est la première fois depuis 20 ans qu'un libéral est élu à Winnipeg pour la chambre des communes.

Les grits sont dans la joie. Ce sont eux qui ont aboli les écoles séparées de Manitoba, et c'est l'exécuteur de cette grande œuvre qu'il vient de faire triompher.

Le 'Canada' et ses injures

I A l'Église aux États-Unis ET A Mgr IRELAND;

II A l'Église au Canada; A OTTAWA SURTOUT;

L'ÉGLISE ENDORMIE;

LES PROTESTANTS VIGILANTS;

M. Oscar Grand Vicaire; II meurt d'inanition.

I L'ÉGLISE AUX ÉTATS-UNIS.

M. McDonnell la dénonce et l'outrage, feignant de la louer. Citons en deux exemples.

1er EXEMPLE.—Il calomnie l'Église aux États-Unis en la proclamant agressive; il la rend odieuse, la dénonce au fanatisme en affirmant qu'elle est un grand danger; c'est textuel. "Elle offre cependant, nous dit-il, un grand danger pour l'élément protestant des États-Unis."

Mais, mon bon homme, en quelle contrée et à quelle époque l'Église a-t-elle été un danger pour l'élément protestant? Ne voyez-vous pas que là où il y a beaucoup de catholiques, comme à Ottawa, à Montréal, à Québec, les protestants sont pris d'une louable émulation; ils se maintiennent plus religieux et meilleurs, plus actifs et plus généreux dans leurs œuvres de bienfaisance? Le contact avec la vie catholique leur donne plus de vie chrétienne et devient leur plus ferme appui en tout ce qui nous est commun, en tout ce qu'ils ont de bon.

Bienfaisance envers tous, l'Église profite plus encore à ceux qu'elle éclaire et ramène en son sein. Il est dans son essence de n'être un danger pour personne, mais d'être, comme son divin fondateur, la bienfaitrice universelle, même à l'égard de ses enfants séparés, les protestants, nos frères par le baptême et par la croyance en J. C.

2e EXEMPLE.—C'est la citation suivante que le savant rédacteur dit être de Mgr Ireland et dans laquelle il voit toute l'idée catholique:

Cette idée réellement catholique, dit-il, nous la trouvons toute dans ces paroles de Mgr. Ireland:

"La religion qu'il nous faut aujourd'hui n'est pas celle qui consiste à chanter des hymnes suaves dans le chœur des cathédrales, à porter des chapelets brodés d'or, pendant que la multitude est absente de la nef ou des ailes et que le monde extérieur meurt d'inanition morale et spirituelle. Allez à la recherche des hommes; parlez-leur, non pas en phrases pompeuses, ni dans le style d'un sermonnaire du dix-septième siècle, mais en paroles ardentes qui pénètrent les esprits et les cœurs."

Après cette citation le Canada reste en extase, transporté au troisième ciel, devant sa découverte, c'est du vieux, cher Canada, vieux de dix-neuf siècles.

La région qu'il nous faut aujourd'hui est celle de J. C., prêchée par les apôtres, l'Église, le pape, religion indéfectible, universelle, obligatoire pour tous et à jamais immuable, parfaite dès l'origine, œuvre du Sauveur lui-même et de son divin Esprit.

Le Canada oserait-il accuser Mgr Ireland d'en inventer un autre, de modérer, de retrancher ou d'ajouter un iota à ce qu'a fait, ordonné, statué, réglé J. C. même, dont les paroles demeurent et ne passent point, tandis que le ciel et la terre passent avec les hommes, quels qu'ils soient.

Le Canada accuse-t-il Mgr Ireland de proscrire du chœur de sa cathédrale le chant des hymnes suaves et de les remplacer par des vaies et poésies de dernier genre, à la mode du jour, le comble du progrès et de l'art musical?

Accuse-t-il le prélat de n'avoir pour sa cathédrale ni chapelet en drap d'or, ni même des chapelets brodés d'or?

Les somptueux salons de St Paul, comme ceux des autres riches cités américaines, étaient l'or à profusion avec des dorures de toutes sortes. Dans un tel milieu social, ce serait lamentable si à St Paul les chapelets de la cathédrale n'étaient qu'en coton jaune et brodés de cinquante.

En avançant l'insinuation du Canada devient plus malveillante: Veut-il en effet nous faire entendre que, à la cathédrale de St Paul, la multitude est absente de la nef ou des ailes? Que dans cette ville le monde extérieur meurt d'inanition morale et spirituelle?

Est-ce là ce que le Canada appelle pompeusement la marche ascendante de l'Église aux États-Unis?

Mgr Ireland est un homme pratique, et, quand il parle à St Paul et aux États-Unis, il le fait bien plus pour corriger son monde et les autres catholiques américains que pour ramener les parisiens à leurs devoirs qu'ils oublient.

Voilà pourtant, en définitive, le grand éloges matériel et palpable que nous fait M. Oscar de l'Église aux États-Unis.

Evidemment il souffre de la berlué; même quand il regarde au loin; mais c'est bien pire, quand il regarde auprès et tout autour de lui. Alors il déraisonne à plaisir; on dirait vraiment qu'il tombe de la lune, qu'il a toujours habité ces hautes régions et qu'il s'y réfugie encore, lorsque, selon ses expressions, il veut poser en "observateur impartial et plus ou moins philosophe."

II L'ÉGLISE AU CANADA

Au Canada l'Église est endormie; Elle n'avance pas, par conséquent Elle recule. Elle sommeille dans une atmosphère qui appartient à un autre siècle, tandis que tout remue, tout marche autour d'elle.

Ainsi parle notre observateur impartial, notre philosophe.

Evidemment, si sa demeure terrestre est à Ottawa, ses yeux et sa vie intellectuelle sont perdus dans la lune.

Près de sa maison, rue W. Broad, deux églises viennent de s'élever, il ne les a pas vues; il se figure que les paroissiens de St. Joseph et du Sacré-Cœur dorment avec leurs pasteurs. Tout sommeille: l'Université qui est devant sa porte; la bâtisse immense avec son personnel, c'est tout du moyen-âge. Les Églises de la ville, Ste. Anne, St. Brigitte, St. Jean-Baptiste, St. Patrice, la Cathédrale, autant d'édifices du 13ème siècle, y comprise l'Église de Hull. Toutes ces églises, avec les ailes et les jubés, se remplissent une, deux, trois, quatre fois par dimanche, au su et au vu de tous les habitants d'Ottawa; le fait peut n'être invisible qu'aux habitants de l'atmosphère supérieure. Le Dimanche, à l'entrée ou sortie des offices, tout remue, tout marche vers l'église ou en revient. Et, ces phalanges de catholiques, le mari et la femme, le père et ses fils, ce sont bel et bien des gens éveillés et des gens de ce siècle. Pourtant, du haut de ses nuages, le grand Oscar nous crie: "Au Canada l'Église est endormie; elle sommeille dans une atmosphère qui appartient à un autre siècle."

Et autour de nos écoles catholiques on est loin de dormir: là aussi il y a de la vie, tout remue, tout marche, par exemple, à l'entrée et à la sortie des classes, et même quand il faut paraître aux grandes expositions. Et nos écoles sont toutes neuves et bâties de mémoire d'homme; témoins les écoles Lasalle, Guignes, Breboeuf, Garneau, St. Brigitte, St. Patrice, St. Jean-Baptiste, du Rosaire, etc.

Ce ne sont pas nos pères qui nous ont laissés ces constructions; c'est nous mêmes qui les avons élevés et à une date si récente que M. Oscar lui-même devrait s'en rappeler, s'il habitait notre monde.

Il devrait connaître aussi l'établissement des Dominicains, le couvent des Capucins, le scolasticat et le jeune nat des Oblats, les établissements récents des prêtres de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse. Ces nombreuses et grandes institutions très récentes rehaussent, ornent et enrichissent les environs d'Ottawa. Dans les derniers vingt ans les paroisses de ce diocèse ont doublé en nombre et le clergé aussi, le clergé séculier en même temps que le clergé régulier.

Voilà, pour Ottawa, les preuves matérielles de ce que contemple d'un autre monde l'observateur impartial, notre grand philosophe endormi, quand il s'écrie dans son rêve:

"Au Canada l'Église est endormie; Elle n'avance pas, par conséquent Elle recule. Elle sommeille dans une atmosphère qui appartient à un autre siècle, tandis que tout remue, tout marche autour d'elle."

S'il faut s'en rapporter au Canada, l'archevêque de St Paul se croit obligé de dire à son clergé: "Allez à la recherche des hommes; parlez-leur, non pas en phrases pompeuses, ni dans le style d'un sermonnaire du dix-septième siècle, mais en paroles ardentes qui pénètrent les esprits et les cœurs."

A titre de Grand Vicaire de Mgr Ireland, le grand Oscar transmet dûment au clergé d'Ottawa les avis de sa Grâce.

Mais, cher Grand Vicaire, y avez-vous pensé à deux fois? Vos avis sont-ils absolument nécessaires?

Allez à la recherche des hommes, disait Mgr Ireland. Pourquoi tant le recommander? Serait-ce parce que St Paul et aux États-Unis cela ne se fait pas, que ce travail reste à faire?

A Ottawa il se pratique d'un bout de l'année à l'autre; à Paris, les hommes viennent à leur retraite, s'approchent des sacrements; ceux qui tirent en arrière sont en nombre insignifiant. Et leurs prêtres vont chez eux les chercher, les inviter, les exhorter, les avertir de ce qu'ils ont à faire. Chaque société de bienfaisance a son chapelain et le chapelain s'occupe des âmes et de la société. Aussi à Ottawa les hommes laïques et le clergé ne font qu'un. On se parle avec des paroles qui plaisent à l'esprit et qui vont bien au cœur; les phrases pompeuses, on les laisse aux chapelets; elles sont hors d'usage au Canada dans les rapports entre les hommes laïques et les prêtres. Quant au style des sermons du dix-septième siècle, ce sont les modes du genre dans tous les pays de langue française et tout indique qu'il en sera ainsi tant qu'on parlera français dans le monde.

Au dix-septième siècle la France était dans le monde à la tête du mouvement social, littéraire et intellectuel; des catholiques de langue française n'auraient jamais raison de mépriser leur grand siècle. Devant un congrès littéraire, M. Oscar, appuyé d'âme de Mgr Ireland, soutiendrait-il que les paroles de l'immortel Bourdoulon ne sont ni ardentes ni fortes, incapables de pénétrer les esprits et d'ébranler les cœurs.

M. McDonnell défère librement aux protestants le monopole du progrès et de la vigilance, tellement qu'il les prend pour ses modèles chrétiens et les propose comme tels à l'Église et aux catholiques du Canada. C'est un comble! Cependant, sait-il, ce que font ces vigiles protestantes, comme il les appelle, et les plus vigilants d'entre eux, les plus progressifs, les plus conciliants, les moins fanatiques?

Plus instruits que M. Oscar, et sachant qu'il leur fait de morale chrétienne qu'il n'existe rien de mieux, de plus clair, de plus fort et de mieux motivé que les sermons de Bourdoulon, ils prennent ces sermons traduits en anglais et les prêchent à leur monde. Ce sont les ministres les mieux avisés qui font tous les jours et honorablement emprunt au grand prédicateur du dix-septième siècle.

Terminons par une autre citation que nous apporte le Canada:

"Il faut, dirait Mgr Ireland, parler à notre siècle des choses qu'il sent, dans le langage qu'il comprend; il faut être de notre siècle, vivre dans notre siècle, si nous voulons qu'il nous écoute."

Le clergé d'Ottawa, par exemple, suit ce programme à la lettre; il parle aux gens des choses qu'il ressent, dans le langage qu'ils comprennent.

Aussi on l'écoute ce clergé de ce siècle, vivant dans ce siècle, prêchant aux vivants, pas aux morts, donnant l'Extrême-Onction avant que la mort arrive et le baptême seulement après la naissance, sans s'occuper directement de ceux qui naissent dans vingt ans.

Si les prêtres américains font différemment, ils sont moins fins qu'on les dit; si la multitude est absente de la nef ou des ailes de leurs églises, c'est qu'ils n'ont pas d'écoles catholiques comme nous en avons. Si chez eux on meurt d'inanition morale et spirituelle, personne n'en meurt ici, si non ceux qui veulent en mourir, malgré toutes les commodités qu'ils ont de vivre. M. McDonnell, par exemple, peut très facilement trouver à l'Université toute l'alimentation morale et spirituelle qui lui manque et dont il a grand besoin.

Il pourrait aller à confesse, non seulement tous les ans, mais chaque mois, même chaque semaine. Ce ne serait pas sans besoin: son confesseur aurait fort à faire pour l'empêcher d'écrire et de publier tant de sottises au détriment du public.

JUSTIN.

L'un des doyens des éditeurs de journaux, à Montréal, M. Pinguet, vient de mourir. Il était âgé de 77 ans.

M. Pinguet fut l'éditeur de l'ancien "Pays", puis le fondateur de L'Ordre qui eut pour premiers rédacteurs M. M. J. J. J. J. De Bellefleur, Cyille Boucher, Simon Lesage, Hector Fabre et Louis Beaubien.

ACTUALITES

L'Étendard, de Montréal, doit paraître le 2 décembre prochain sous la direction de M. Henri Trudel fils de feu le sénateur Trudel.

Un correspondant du Triumvirien demande à la chambre de commerce de Trois-Rivières d'insister auprès du gouvernement fédéral pour faire du libre de cette ville un port libre.

Sur James O'Leary a été choisi, mardi, par la convention conservatrice d'Ottawa, comme le candidat du parti conservateur à l'élection qui aura lieu prochainement pour remplacer l'hon. M. McKeen.

On parle d'un adversaire libéral.

Un grand banquet a été donné, mardi soir, à Montréal, par le club St. James à Sir John Thompson, premier du Dominion.

Les autres membres du gouvernement fédéral présents étaient les honorables M. M. Oulmet, Angers et Caron.

Ce banquet a été présidé par Sir Donald Smith.

Enquête Barvais-Gratillon à St. Hyacinthe, suspendue depuis quelques jours, sera reprise le 24 du courant.

Les Gratillon, vu la nature contradictoire des témoignages, ont été admis à caution. Chacun d'eux a dû trouver \$200.

Le Télégramme, de Toronto, publie une dépêche de Londres où il est dit que l'honorable E. I. Blake a pris un tel ascendant parmi la députation irlandaise qu'il sera bientôt désigné comme chef.

La dépêche ajoute que si M. Blake n'est pas choisi comme chef pendant cette session, il le sera certainement à la session prochaine.

Le Journal le plus honnête et le plus franc de toute la presse libérale française est la Patrie. Ce journal a le courage de ses convictions et dit franchement ce qu'il pense.

Voici la déclaration qu'il vient de faire:

Nous sommes aujourd'hui les libéraux d'hier, nous sommes les républicains de la veille et du lendemain et nous sommes avant tout et par-dessus tout fidèles aux vraies traditions du parti de Papineau, de Peppin, de D'Alton et de Laurier.

C'est cela; mais quel contraste entre cette franchise et celle de Laurier et de ses autres organes qui se réclament tous maintenant de l'école Lafontaine!

Trois jeunes étudiants en droit, de Montréal, ont été arrêtés sous prétexte d'avoir voulu faire sauter avec de la dynamite le monument Nelson élevé sur la place Jacques-Cartier. Les accusés appartiennent à une classe où ne se recrutent pas ordinairement les dynamiteurs. Ce sont Honoré Mercier, fils de l'honorable M. Mercier; Paul de Martigny, fils du Dr de Martigny; Wilfrid Pelland, frère de l'avocat de ce nom.

Un de leurs amis, Gaston Hughes, fils du chef de police, qui avait eu connaissance de leurs préparatifs, a averti la police à temps pour permettre d'opérer les arrestations quelques instants avant l'exécution du projet.

On a trouvé sur Pelland, l'un des accusés, une cartouche de dynamite ayant une mèche de 20 pieds. La cartouche, elle-même, est de six pouces de longueur.

Les accusés ont plaidé non coupables devant le juge Desnoyers et ont été relâchés sous caution.

Cette incartouche arrive à la suite d'articles violents publiés dans le National par M. Michel Vidal contre le monument Nelson.

Le grief de M. Vidal est de voir ce monument élevé dans un quartier français.

Ce grief est évidemment futile. L'amiral Nelson fut une gloire de la marine anglaise, et la place Jacques-Cartier était certainement, par sa position centrale, non seulement relativement à la ville, mais aussi relativement au port de Montréal, le site qui convenait le mieux à ce monument.

Les jeunes gens que l'on vient d'arrêter acquerront de l'esprit à leurs dépens. Quelques printemps de plus verseront des douches d'eau froide sur leur jeune cerveau en ébullition.

Législature de Québec

Assemblée Législative

Séance du 17 Nov.

Sur la demande d'un crédit de \$6,200 pour Spencer-Wood, réside du lieutenant-gouverneur, M. Nantel donne des explications au sujet de cette dépense; mais l'opposition n'est pas satisfaite et déclare que Spencer-Wood coûte trop cher, que ces dépenses sont inutiles, qu'il faudrait abandonner cette résidence.

M. Nantel: Je ne suis pas prêt à me prononcer au sujet de l'opportunité d'abandonner ou de garder Spencer-Wood, mais tant que nous en ferons une résidence pour le lieutenant-gouverneur, il faut au moins le rendre habitable.

L'honorable M. Taillon: Le gouvernement reconnaît que Spencer-Wood coûte cher et nous étudions sérieusement les moyens de réduire autant que possible ces dépenses. Nous nous-mêmes ne pouvons pas être avant longtemps un projet à la chambre à ce sujet.

L'item est adopté ainsi que plusieurs autres formant un budget supplémentaire pour travaux et édifices publics, de \$62,823.21.

INTERPELLATIONS

M. Mercier: 1. Qui a payé la taxe due au gouvernement sur le contrat de vente de l'île de Beauport faite le 7 avril 1893 entre ses propriétaires et les sœurs de la Charité. 2. Quel est le montant de la taxe ainsi payée.

Réponse par M. Pelletier: Vu que la vente en question était dans l'intérêt public, et qu'elle devait avoir pour résultat d'effectuer une économie considérable de \$32,000 par année sur les montants que la province dépense chaque année pour les asiles, le gouvernement l'a favorisée en n'exigeant pas des Sœurs de la Charité, le paiement de la taxe en question.

SEANCE DU 20 NOV.

INTERPELLATION RELATIVE AU RÉGIME MERCIER

M. Chicoyne: 1. Le département du secrétaire de la province a-t-il émis, entre le 1er juillet 1890 et le 16 décembre 1891, des lettres de crédit ou ordres pour le paiement d'argent à même le budget de l'exercice devant commencer le 1er juillet 1892? 2. Si oui, quel est le nombre de tels ordres ou lettres de crédit? 3. Quel est le montant total représenté par tels ordres? 4. Par qui sont-ils signés? 5. Ces ordres étaient-ils pour des deniers qui pouvaient être payés à même le budget de l'exercice alors en cours? L'honorable M. Pelletier: 1. Oui, et pour d'autres budgets aussi. 2. Le nombre en est de 106, comprenant tant les lettres de crédit que les comptes approuvés d'avance et les comptes en souffrance. 3. La somme totale représentée par tout cela est de \$132,459.21. 4. Ces lettres de crédit et comptes étaient signés ou avaient été faits comme suit: par l'honorable J. E. Robitoux, ex-secrétaire de la province dans le gouvernement Mercier, et tous les autres par l'honorable Charles Langlois et M. J. C. Langlois, le premier secrétaire de la province, et l'autre député régisraire de la province sous le gouvernement Mercier. 5. Non, les montants n'avaient pas été votés par les Chambres.

AUTRES INTERPELLATIONS

M. Déchéne: E-t-il à la connaissance du gouvernement que William Chapman, employé public, ait collaboré à certains journaux, et spécialement au journal *Le Courrier du Canada*? E-t-ce l'intention du gouvernement d'interdire toute collaboration à tous les journaux, sans distinction aucune? Réponse de M. Taillon: Le gouvernement n'a eu connaissance que d'articles ou critiques littéraires publiés par M. Chapman et il n'a pas du tout l'idée d'empêcher la publication des articles de ce genre dans les journaux.

M. Déchéne: Le gouvernement a-t-il payé que somme d'argent à la compagnie de l'*Etendard* ou à Caron et Cie, de Montréal, pour impressions ou fournitures de bureaux, depuis le 16 décembre 1891? Si oui, par quel département ces paiements ont-ils été faits?

E-t-il un contrat avec cet établissement et ces travaux d'impressions ont-ils été autorisés par ordre en conseil? Si non, pourquoi?

L'honorable M. Pelletier répond: Les renseignements demandés sont contenus dans les rapports présentés à la chambre.

M. Déchéne: Le gouvernement a-t-il payé une somme d'argent quelconque à S. Peters, entrepreneur de Québec, depuis le 16 décembre 1892 à venir au 1er novembre 1893, en rapport avec l'évaluation des propriétés lites de l'asile de Beauport? Si oui, quelle somme a-t-il reçue et pourquoi?

R. Les religieuses qui ont acheté l'asile de Beauport ont promis de payer ces frais d'évaluation si elles obtenaient le contrat.

SEANCE DU 21 NOV.

INTERPELLATION

M. TURGEON fait l'interpellation suivante: Le gouvernement a-t-il contracté un ou plusieurs emprunts temporaires durant la dernière session? Si oui, pour quel montant? Avec quelles institutions a-t-il ou ont-ils été faits? Quel est le taux de l'intérêt?

L'honorable M. HALL répond comme suit: Les montants empruntés par le gouvernement se répartissent comme suit: De la Caisse d'Economie, \$150,000 à 5 pour cent; Banque du Peuple, \$50,000, à 6 pour cent; North British and Mercantile Insurance Co., \$50,000 à 6 pour cent; Montréal City and District Savings Bank, \$50,000 à 5 pour cent; Banque Hochberg, \$100,000, à 6 pour cent; Banque de Montréal, \$125,000, à 6 pour cent. Total, \$520,000.

La Fête aux Huîtres

Le souper aux huîtres de l'institut canadien français d'Ottawa, comme nous l'avons annoncé, a eu lieu mercredi soir. Le succès a égalé les espérances. Cent cinquante personnes environ y ont pris part, et l'entrain de la fête a été splendide.

Voici les strophes composées pour la circonstance par notre inépuisable Benjamin Sulte:

(AIR: Sur le grand mât d'une corvette)

Aujourd'hui, c'est la fête aux huîtres A l'Institut des Canadiens. Fermions boutiques et pupitres. Ouvrons les joyeux entretiens. C'est une heure pleine de charme, A l'honneur du Président, Chacun à la main sur son arme, Attentif au commandement.

Mangez, buvez, chantez à table, Mais gardez vous des longs discours, Et l'hôte, ce mets délectable, Passera comme un fin velours. Elle demande un arrosage, S'il te sature ou le chablis. Nous en ferons un tel carnage Qu'on en verra monter le prix!

Dans un Institut littéraire Ou soigne avant tout le cerveau. En ce cas, l'hôte est saluaire. Nous comprenons ce qu'elle vaut. Plus on l'approche, plus on l'aime. Et, fêté, quand elle est bien loin, Nous pâtissons comme en carême. En novembre, elle arrive à point.

BENJAMIN SULTE.

MARIAGE

Mardi matin, à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, a été célébré le mariage de M. Guillaume-Ernest Charbonneau, fils de M. Timothée Charbonneau, à Mlle Clara Bigas. La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. v. P. Paul Charland, dominicain. Après la cérémonie, l'honorable couple a pris part à un superbe dîner servi à la demeure de la jeune épouse. Les jeunes invités présents aux agapes, de ce cert avec les nombreux parents des jeunes époux, s'en sont donnés à plein cœur pour célébrer dignement le jour des épousailles.

PURE PHILANTHROPIE.

A l'occasion de l'Etour du SPECTATEUR! Veuillez informer vos lecteurs, que j'enverrai gratis le moyen par lequel je fus rétabli à la santé après avoir souffert plusieurs années de Débilité Nerveuse, Etc. Je fus tellement exploité par les charlatans, que j'avais presque perdu confiance dans le genre humain. Mais grâce au Ciel, je suis maintenant bien, fort et vigoureux. Je n'ai rien à vendre, ni aucun piège pour extorquer l'argent de qui que se soit, mais d'offrir le bien-être de mes semblables. J'enverrai gratis et confidentiellement le moyen par lequel je fus guéri. Adressez avec timbres postes:

ETAL DE BOUCHER

M. MOISE TRUDEL, maître-boucher, informe ses nombreux pratiques et le public en général qu'il a ouvert un étal au No. 160 rue principale (block Monk). L'étal sera toujours bien garni de viandes de choix. Une visite s'il vous plaît.

NOTES D'OTTAWA

M. Beemer n'est pas prêt à accepter les conditions que lui impose le projet de règlement lui allouant un bonus de \$150,000 pour la construction d'un pont interprovincial à partir de la Pointe Nepean. En conséquence, un sous-comité de la corporation a été nommé pour s'entendre avec l'entrepreneur.

Charmante réunion avant hier soir, à la résidence de M. Jos Aubé, du département des Travaux Publics, à l'occasion du 20ième anniversaire de naissance de Mademoiselle Minnie Aubé.

Jolie adresse accompagnée de cadeaux de prix; chants, discours et goûter à la Canadienne, tel a été le bilan de la fête.

Remarqués dans l'assistance les messieurs du *Quatuor Albani*: MM. Laferrière, Secrétaire Trésorier, et l'échevin Morin, l'échevin Dumais, Reinhardt et leurs épouses, de Hull; l'éch. vin Campeau, Kennedy, Dr F. X. Lemieux, F. X. Myrand, Sabourin; etc, Mesdemoiselles Marcotte, Lemieux, d'Ottawa, Mlle Talbot, de Hull, et une foule d'autres. En somme, soirée des plus agréables.

NOTES DE HULL

La cour supérieure est en session à Aylmer.

Plusieurs sports de Hull ont pris part à un concours de tir à Aylmer hier.

Les travaux du pont de la Gatineau avancent rapidement.

Les membres de la nouvelle cour des Forestiers indépendants se réuniront lundi prochain.

La question d'un marché public s'agite depuis quelque temps. Il serait construit au coin des rues Principale et Duke sur la propriété Monk.

Une délégation composée de MM. Syvain et Aubry et de M. l'abbé Champagne, curé, se rendra auprès du Ministre des Travaux Publics, au sujet de la construction du Pont sur la *Pond Creek*.

Le procès en déqualification de deux échevins, devant le juge Gull, s'est terminé avant hier, à Aylmer, par la déqualification de l'échevin Waters, et une décision en faveur de son collègue, l'échevin Bault qui est déclaré qualifié.

Voici une liste des Pères qui assisteront, lundi, au service chanté pour le repos de l'âme des Reves Pares Reboul, Charpenay et Gauvin: Mgr Lorrain, officiant; Mgr Duhamel, au trône; Mgr McDonald, Mgr Routhier, les RR. PP. McGuckin, Jodoin, supérieur des O. M. I. à Montréal, le procureur provincial, le supérieur de Mattawa, Pian, de Maniwaki, Coutlée et Charlebois, du séminaire d'Archville, Lacoste, Nilles, et Dubut, professeurs au collège Saint-Joseph, Harnoi, M. l'abbé Brunet, maître des cérémonies, plusieurs séminaristes et quelques autres prêtres.

Les nombreux amis de M. et Madame Condon se réunissent, hier soir, à l'hôtel Occidental Ottawa, pour fêter la Ste Catherine, en même temps pour leur présenter à chacun un cadeau, comme marque d'estime. Une adresse fut lue par M. Châtelain. Les articles présentés étaient un magnifique fauteuil avec coussin; un bracelet en or et un porte-cartes en argent. Il va sans dire que M. et Madame Condon reçurent leurs amis l'un en manière princière. La danse, le chant, la musique et discours ne laissèrent rien à désirer.

Une tempête de vent et de neige sévit depuis quelques jours sur les côtes de l'Angleterre, de la France de la Belgique et des autres pays, a été la plus désastreuse qui se voit vue depuis bien des années. Les naufrages et les pertes de vies se comptent par centaines; on en compte 237 seulement sur les côtes d'Angleterre et de l'Irlande. Il est tombé assez de neige pour abstruer les voies ferrées.

Souvenir d'Art

Les numéros de Noël du *Star*, de Montréal, sont les plus beaux souvenirs qui aient paru sur ce continent ou en Europe. Les peuples des vieux pays se les arrachent. On nous dit qu'un superbe numéro de Noël du *Star* de Montréal sera publié cette année à bonne heure en décembre, et que ce sera le plus beau travail d'art encore publié ici, dépassant même tous les numéros de Noël du *Star*, déjà publiés.

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

UNE SESSION

De la Cour du Banc de la Reine

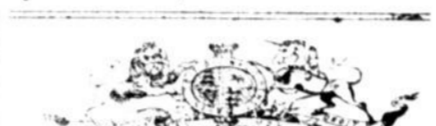
ayant juridiction criminelle dans la dite Province, se tiendra au palais de justice en la ville d'Aylmer dans le dit District d'Ottawa,

Lundi le onzième jour de décembre prochain à dix heures de l'avant midi;

Je notifie, en conséquence, tous les magistrats, juges de paix, coronaires, constables, huissiers et autres ministres de la justice dans le dit District ont le devoir de s'y rendre à la dite Cour du Banc de la Reine, d'être là et alors présents en personne, pour faire ce qui pourra leur être ordonné.

Bureau du Shérif.
LOUIS M. COUTLEE
Shérif

Aylmer 18 Nov. 1893



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'au MERCREDI, le 29 NOVEMBRE courant, des soumissions cachetées, adressées au sous-signé avec la somme de \$100,000 pour l'Appareil de Chauffage à Eau Chaude, Chatham, N. B., pour la construction d'un appareil de chauffage à eau chaude, dans l'édifice public de Chatham, N. B.

On pourra voir les plans et le devis, et obtenir des formules de soumissions ainsi que toute information nécessaire à ce Département, et au Bureau du Commissaire des Travaux à Chatham, N. B., à partir de Mercredi, le 15 courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant demandé, et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement. Il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire
Département des Travaux Publics,
Ottawa 15 novembre 1893



ON RECEVRA à ce bureau jusqu'au Jeudi, le 30 novembre courant, des soumissions cachetées, adressées au sous-signé avec la somme de \$100,000 pour l'Appareil de Chauffage à Eau Chaude, Farnham-Ouest, Québec, pour la construction d'un Appareil de Chauffage à Eau Chaude dans l'édifice public de Farnham-Ouest, Québec.

On pourra voir les plans et le devis, et obtenir des formules de soumissions et toute information nécessaire, à ce Département et au Bureau du Commissaire des Travaux à Farnham-Ouest, à partir de Jeudi, le 16 courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant demandé et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement. Il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 15 Novembre 1893.

Boulangerie Mécanique.

Propreté absolue
Pain blanc et souple
Plus d'acidité, plus de PAIN sur.

Le pain est le principe de la vie
Achetez le meilleur pain, celui de
EVANS & NESBITT,
130 rue Brewery Hull.

Moulin à Planer et à Tourner le Bois

Coin des Rues
BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT
Commerçant de
Bois de Pin, Bois Franc, Lattes, Bardeaux, Poteaux
de Cedre, &c., &c.

Fabricant de Portes, Chassis et Fenêtres,

Bois de Plancher, Moulures, Douves, Boiseries, et
toute espèce de Bois Prépare.

Planage de Clientèle, Bois refendu et tourne. Soigneusement exécuté
Nous sollicitons la correspondance et nous expédions les prix sur demande
Nous achetons en tout temps des bois de pin ou du bois dur en petite ou en grosse quantité.

Pour plus de détails, etc., demandez à C. LYNOTT, 26 Rue Brewery Hull
P. Q., après 7 hrs., p. m. tous les jours de la semaine

D. O'Connor, Jr., Prop.

COIN DES RUES BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT
Telephone No. 598

JOHN SHEPHERD

IMPORTATEUR
Nos. 225 et 227 RUE RIDEAU, No. 275
RUE BANK

Et aux encoignures des Rues
LYON et SPARKS, OTTAWA

La maison par excellence de la ville
d'Ottawa pour les
PEINTURES, HUILES,
TAPISSERIES, VITRES,
"PLATE GLASS" PAPIER
DE FANTAISIE POUR
DECORATIONS, ETC.

Nous donnons une attention particulière à
la pose des vitres pour les grandes vitrines.
DECORATIONS à l'Intérieur une SPÉCIALITÉ
En Gros et en Detail. Commandes
promptement exécutées.

MEUBLES! MEUBLES!

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS
de Salon pour la musique. Pupitres de fantaisie
Aussi, une belle ligne d'écrans.

N.B.—Essayez notre balai "Columbia" pour les tapis
HARRIS et CAMPBELL
COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.

of Ottawa Lm't
46 Queen St.
Ottawa.



CHEMIN DE FER

Canada Atlantique

Chemin de Fer Ottawa, Arnprior
& PARRY SOUD
EXCURSIONS pour le JOUR

D'Actions de Grâces,
A l'occasion des trains de P. M., 22 Nov.
Et tous les trains du 23 Novembre

A MOITIE PRIX
— Retour le 21 inclusivement. —

Billets, informations et tables horaires
au bureau local, boulevard des
K. J. HAMBERLIN, S. EBBS,
Général, Agent local des Passagers
C. J. SMITH, Agent général des Passagers

ALP. COUTURE

Horloger et Bijoutier
No. 92 RUE PRINCIPALE, HULL

Mon magasin a été agrandi pour
être placé à mon nouveau stock de
Bijouterie et Argenterie de 1re classe

Montres en or et en argent, jupes de
mariage, sans soudure, une spécialité
Cadeaux de noces et d'anniversaires

De toutes sortes. Une visite est sol
licitée. Prix modérés.
GEORGE COX
GRAVEUR ET LITHOGRAPHE
35 Rue Metcalfe, Ottawa

BONNE ET MAUVAISE

Une bonne et mauvaise manière d'économiser. Si vous achetez quelque chose, la meilleure qualité qui coûte le moins cher est ce qu'il faut choisir. Nous vous recommandons cette semaine les primeurs de la saison en fait de nouveautés—Tout un assortiment de septembre—Venez le voir: Nous avons cinq caisses, ou plus de

2,000 MANTE

Justement reçues. Ce sont des vêtements d'une élégance à vous faire venir l'eau à la bouche, et dont les prix varient de

\$2.50 A \$7.00

Ils valent réellement le double du prix pour lequel ils se vendent partout ailleurs. Il faut profiter de la chance de se procurer une mante d'automne, nouveau patron.

Pour la moitié de sa valeur.

T. LINDSAY et Cie.,

265-267-269-271-273-275 Rue Wellington, Ottawa.

MOULIN A PLANER DES CHAUDIÈRES

J. A. PARR, PROP.
MANUFACTURIER DE

Bois préparés, Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies, et Moulures

AVANT ACHETÉ tout le Stock de portes et chassis de la Cie E. B. EDDY, je suis en mesure d'accorder des bargains avantageux à tout ceux qui voudront en profiter afin d'écouler le Stock. Les nouvelles commandes sollicitées. Les estimés requis durant le jour seront fournis sur les lieux. Tous les ordres sont exécutés promptement.

N. B.—M. A. N. GAGNON, sera à la disposition du public tous les soirs, excepté le samedi, et fournira la quantité des matériaux requis sur plans et devis, gratuitement. Adresse: Coin des rues Centrale et du Pont, Hull.

J. A. PARR, —94 RUE BRIDGE, OTTAWA,

EN FACE DES MOULINS DE M. J. R. BOOTH

CHARBON Qualité Extra A. Villeneuve —ET CIE—

161, Rue Sparks
Ottawa.

McDougall et de Martigny
AVOCATS, Etc

En face du Palais de Justice 224 rue
Main, Hull.

M. McDUGALL, C. R. C. L. de MARTIGNY

C. B. MAJOR
AVOCAT.

Kloc Dorion rue Main, Hull

G. J. LABELLE
HUISSIER, C. S.

HULL. P. Q.

Dr. E. S. AUBRY

Spécialité: Maladies des femmes et
des enfants.

No 220 rue Main, Hull.

AYLEN & HENAUULT,
AVOCATS

En face du Palais de Justice 226 rue
Principale, Hull

Henry AYLEN, Alfred HENAUULT
TÉLÉPHONE No. 909.

A. E. Lussier, B. A.
Avecat, Procureur, Notaire etc.

Agent pour la Cour Supérieure, etc.
BUREAU 569 RUE SUSSEX,
coin de la rue Rideau, Ottawa, Ont.
ARGENT A PRÊTER.

N. TETREAU
Notaire.

No 123 R PRINCIPALE, HULL

THOS. BIRKETT

115 rue Rideau et
62 à 70 rue William Ottawa.

Importateur et Marchand

Ma Grosset en Détail de Quincaillerie -
Fers, Acier, Charbon, Câble Chânes, etc.
Vitres, Peintures, Huiles, Mas-
tice, Verres Etc.

THOMAS BIRKETT

LAPOINTE & Cie

MARCHANDS DE
Poisson Frais, Gibiers, Volailles,
Beurre, Œufs, Fruits, Etc.

160 Rue Principale, Hull, Bloc Meade
Agent general et Marchand à com-
mission.

Ordres pris et livrés à domicile.

CHEMIN Canada Atlantique.

La Ligne la plus Rapide et la plus

Entre Ottawa, Montréal, Québec, Halifax,
Portland, Boston, New-York et les
points intermédiaires.

La seule ligne directe entre Ottawa et
New-York.

TABLE DU 6 FÉVRIER, 1893

Les trains quittent Ottawa:

6:00 a. m. — Express rapide pour Montréal ar-
rivant à 11:00 h. a. m. stoppant à
Québec, Trois-Rivières, St-Jovite, St-
Charles, et St-Hubert.

6:30 p. m. — Express rapide pour Rouée Point,
Montréal, et St-Hubert.

7:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

7:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

8:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

8:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

9:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

9:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

10:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

10:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

11:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

11:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

12:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

12:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

1:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

1:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

2:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

2:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

3:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

3:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

4:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

4:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

5:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

5:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

6:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

6:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

7:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

7:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

8:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

8:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

9:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

9:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

10:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

10:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

11:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

11:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

12:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

12:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

1:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

1:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

2:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

2:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

3:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

3:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

4:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

4:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

5:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

5:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

6:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

6:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

7:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

7:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

8:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

8:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

9:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

9:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

10:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

10:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

11:00 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

11:30 p. m. — Express rapide pour St-Hubert,
Montréal, et Rouée Point.

(Suite de la 1ère page)

dont serait appliqué l'acte de Manitoba, cette charte de nos libertés civiles, politiques et religieuses

La proclamation royale nous cédait au Canada, nous faisait entrer dans la Confédération, avec les mêmes privilèges que les autres Provinces de la Puissance, plus ce qui nous était assuré par l'acte de Manitoba. Par le fait même du transfert, les Autorités Fédérales voyaient agrandir puissamment la sphère de leur action et de leur responsabilité: elles étaient investies, dans le Nord-Ouest, des pouvoirs et de l'autorité qu'elles exerçaient dans les autres Provinces, ces Autorités avaient en sus, à leur disposition l'immense domaine, que les négociations leur avaient assuré; richesse qui rendait plus urgente l'obligation de regarder comme sacrée la protection promise et qui leur en avait assurée la paisible possession. Le premier exercice de l'Autorité Fédérale fut de ses pouvoirs fut d'appliquer à la Province des Prairies la constitution qui lui donnait son existence, ses limites, au milieu de l'immensité du Nord-Ouest et l'investissait d'une autonomie, dont elle serait elle-même la première gardienne.

Voyons comment Manitoba va débiter dans l'exercice de ses libertés et de ses devoirs; comment, entre autre choses elle va traiter la cause de l'éducation, qui est mise entre ses mains, à la condition qu'elle respecte certaines restrictions. J'in vite le lecteur à examiner avec moi la "Troisième Phase" de cette importante question.

Je demande donc à l'histoire quelques-uns des renseignements qu'elle peut nous fournir sur cette période qui dura à peu près 18 années, pendant lesquelles la Province de Manitoba a été administrée par les quatre premiers Lieutenants-Gouverneurs, que le Canada a placés à sa tête, et qui furent les Honorables Adams Georges Archibald, Alexander Morris, Joseph Edouard Cauchon, James Cox Aikins.

10.—PREMIER LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE MANITOBA

Le premier officier que le Canada préposa à l'administration de la Province de Manitoba fut l'Honorable Adams Georges Archibald. C'est à lui que fut confiée l'importante et difficile tâche de gouverner un pays tout récemment encore en pleine insurrection. C'est à Niagara, Ontario, et le 23 Juillet 1870, que le nouveau Lieutenant-Gouverneur fut assermenté par le Gouverneur-Général Sir John Young. Il fut décidé que le nouveau Représentant de Sa Majesté, ne se rendrait pas au siège de son gouvernement par la voie des Etats-Unis, mais qu'il prendrait l'ancienne route des canots, depuis le Fort William. Son Honneur n'atteignit le Fort Garry que le 7 Septembre.

Arriva de nuit, et à la suite de pluies abondantes le Gouverneur put se convaincre que tout n'était pas clarté ni de l'aspect le plus riant dans son nouveau domaine. De fait il fallait au chef de l'administration beaucoup de lumières, de tact, de prudence, de fermeté et de savoir faire pour conduire la barque de l'Etat, au milieu des ténèbres et des écueils de toutes sortes qui l'environnaient. M. Archibald possédait ces qualités dans un degré plus qu'ordinaire. Voyant la confusion, dans laquelle se trouvaient les éléments divers qui formaient la population, il comprit de suite qu'il fallait travailler énergiquement et consciencieusement à ramener l'harmonie, l'ordre et la confiance dans le pays. Il comprit et tous les gens sensés comprennent avec lui qu'il ne pouvait pas être purement et simplement un Gouverneur constitutionnel, dans le sens ordinaire du mot, mais qu'il lui fallait payer de sa personne et mettre lui-même la main à la roue pour imprimer un mouvement régulier, une direction utile au char de l'Etat. Heureusement que ses connaissances et son expérience en administration et en jurisprudence l'avaient préparé à combattre avantageusement les difficultés nombreuses qu'il rencontrait.

L'Honorable Monsieur Archibald avait occupé un siège aux Communes d'Ottawa dès l'origine de la Confédération, il avait été membre du premier cabinet fédéral. Lorsque les troubles éclatèrent à la Rivière-Rouge, il en suivit les développements avec l'anxiété d'un patriote et celle d'un homme d'Etat

éclairé, il ne perdit de vue aucuns des péripéties de ces événements si gros de menaces.

Les négociations poursuivies à Ottawa l'intéressèrent vivement. Naguère membre du gouvernement et toujours un des plus zélés partisans, Monsieur Archibald connaissait les vues de l'Administration Fédérale et quand le Bill de Manitoba fut discuté aux Communes il prit une part active aux débats et prouva, dans un discours plein de modération, qu'il avait saisi la véritable portée de cette mesure de conciliation.

Le Gouvernement se nomma de suite deux ministres, l'un Anglais l'Honorable M. Alfred Boyd, et l'autre d'origine Française, l'Honorable Marc A. Girard. Lui-même s'appliquait à parler Français quoiqu'il le fit un peu difficilement; pour prouver qu'il n'était pas venu à l'encontre des demandes faites par les délégués. Une proclamation assura à tous une protection égale et des droits égaux. Il fallait montrer que l'acte de Manitoba ne serait pas une lettre morte. Un recensement de toute la population constata que les deux sections qui la composaient c'est-à-dire les Catholiques et les Protestants étaient à peu près égales et exclusivement Françaises, ou mieux, exclusivement Catholiques et exclusivement Protestantes. C'est pourquoi la Province fut de suite divisée en vingt-quatre collèges électoraux dont douze parmi les Français et douze parmi les Anglais. Une proclamation en date du 3 décembre annonça des élections pour ces vingt-quatre divisions; les élections eurent lieu le 30 du même mois. Parmi les douze représentants catholiques il y avait six Métis: MM. Beauchemin, Breland, Délorne, Klyne, McKay et Schmidt. Les six autres étaient Canadiens de diverses origines, MM. Clark, Dubuc, Girard, Lemay, McTavish et Royal. Parmi les douze représentants protestants il y avait aussi six Métis: MM. Bird, Bunn, Burke, Norquay, Spence et Taylor; les six autres membres étaient Anglais, ou Ecossais au moins d'origine: MM. Bird, Boyd, Hay, Howard, Smith, et Sutherland.

Le lieutenant-gouverneur compléta son administration, en joignant aux deux ministres déjà mentionnés trois autres dont l'un d'origine Anglaise M. Howard, l'autre d'origine Irlandaise M. Clark, et un troisième Métis, M. McKay. Le conseil législatif fut aussi formé et se composa d'après l'acte de Manitoba, de sept membres, dont deux Métis-Ecossais MM. Lok-ter, et McKay; deux Métis-Français, Dauphinais et Hamelin deux Irlandais, MM. O'Donnell et O'Giltres, et un Ecossais M. Gann. Une proclamation du quatrième jour de Mars convoqua les Chambres pour la dépêche des affaires, fixant le 15 du mois comme jour de réunion. Le 10, une proclamation nommait l'Hon. James McKay orateur du Conseil législatif; une autre constituait M. Thomas Spence, Greffier du même Conseil et troisième membre nommé Molineux St. John, Greffier de l'Assemblée Législative.

Je donne ces détails pour montrer quel soin fut pris pour que les différents éléments de la population fussent représentés et eussent leurs part de patronage. On n'arriva à harmoniser des éléments hétérogènes que par une protection égale et non pas par une exclusion systématique.

Les Chambres se réunirent le 15 de Mars, M. Royal fut unanimement élu comme orateur ou Président de l'Assemblée Législative. Toutes les cérémonies de l'ouverture de cette première Session du premier Parlement de Manitoba se firent avec beaucoup de pompe et de solennité; c'était l'inauguration d'une ère nouvelle dans le Nord-Ouest.

A continuer

AVIS

EST par le présent donné ce conformément à l'Acte 54 Vict., chap. 14, Le bureau des Examinateurs des mesureurs de bois de la Province de Québec, se réunira au bureau de l'agence des Terres et des bois de la Couronne, à Hull, P. Q., le 15 DECEMBRE 1893, pour l'examen des candidats qui désirent obtenir une licence de mesureur.

(Signé)
E. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire,
Département des Terres
de la Couronne,
QUÉBEC, SEPTEMBRE, 1893.

Qui donc réjouit la ménagère
Et rend sa pâte si légère
Et ses gâteaux si savoureux?
LA COTTOLENE

Qui donne à sa pâtisserie
Ce goût si fin que l'on s'écrie:
"Encore! c'est un mets des dieux!"
LA COTTOLENE

Qui rend ses croûtes si dorées
Qu'on les a vite dévorées
Tout en épargnant ses gros sous?
LA COTTOLENE

Qui donc relève une omelette,
Une friture, une croquette
Et coûte moins que le saindoux?
LA COTTOLENE

Qui donc épargne aux ménagères
Travail, ennui, choses amères
Et rend leurs biscuits si friands?
LA COTTOLENE

Qui mérite la gratitude
De toute cette multitude
Et de gourmets et de gourmands?
LA COTTOLENE

N. K. Fairbank et Cie.
Rues Wellington et Anne, Montréal

AVIS

AVIS est donné qu'à la prochaine session de la législature de la Province de Québec, John Bryson, du Fort Coulonge dans la dite Province, demandera à la dite législature la passation d'un acte l'autorisant à vendre et aliéner tous les immeubles qu'il possède seul ou conjointement avec les héritiers mineurs de sa défunte épouse sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autre formalité légale.

Octobre 20 1893
J. M. McDUGALL
Procureur du Requerant

AVIS

AVIS est donné qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, la Corporation de la ville de Buckingham fera application à la dite Législature pour un acte aux fins d'amender certaines dispositions de la charte de la dite ville, contenue au 53e Vic-chap. 74, concernant les élections de Maire et d'Echevins, et le mode de nomination et de votation, ainsi que la Composition du Conseil Aussi aux fins d'avoir neuf echevins au lieu de sept, ces derniers devant se retirer aussitôt le dit acte passé, et être remplacés par les autres à la prochaine élection, —aussi pour rappeler l'article 17 de la dite charte—Le Maire devant être élu tous les ans, et les echevins tous les trois ans, tous par scrutin secret.

Oct. 30 1893
J. M. McDUGALL
Procureur de la Requête

HULL, Que.,

Fournisseurs à Chaux et Manufacture de Ciments
Etablis en 1837

C. B. WRIGHT & FILS
Propriétaires

MANUFACTURIERS, IMPORTATEURS ET
MARCHANDS DE
Ciment de chaux à l'eau de Hull
Ciment de Portland

Chaux pour constructeurs et
Plâtres en barils et autrement
Brique rouge à l'épreuve du feu

Brique de Newcastlle
Pierre calcaire, ou pierre de Paris
ou pierre à chaux

COMMANDES promptement exécutées
Bureau et communication par Téléphone

GEO. C. WRIGHT
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.

Ci-devant de Rochon, Unamagné &
Wright

2, rue Principale, Hull.

DEMANDE

Des agents pour vendre notre assortiment de choix de graines pour jardins potagers, soit à salaire ou à commission. Nous donnons aussi à nos agents le privilège de vendre nos nouvelles variétés de patates de semence. Prenez l'agence de suite de façon à ce qu'elle vous paie bien, le temps étant arrivé de vendre ces graines pour les plantations du printemps. Adresses: F. N. May & Compagnie Granetiers et cultivateurs de patates de semence de choix.

Rochester, N. Y.

Avant d'aller ailleurs
Vous trouverez votre avantage d'aller
aux Nos. 88 et 90 rue Rideau et
186 rue Sparks, Ottawa, pour
l'achat de vos valises
porte-manteaux, "Satchels", de toutes
sortes, dans les derniers goûts pour
DAMES ET MESSIEURS
L'élégance, le choix et les prix ne pou-
vent être surpassés.
HARNAIS simples et doubles de travail
et de luxe une spécialité.

S. & H. Borbridge
88 et 90 rue Rideau et 186
rue, Sparks Ottawa.

ON DEMANDE des colporteurs,
pour vendre notre stock de grains
de semence et bouquets. Plusieurs va-
riétés spéciales offertes, tant en fruits
qu'en plantes ornementatives sont seuls
sous notre contrôle. Nous payons à com-
mission ou à salaire, donnons un terri-
toire exclusif et payons hebdomadaire-
ment. Ecrivez nous de suite, et choisissez
ses vous un territoire.
ALLEN, Granetiers,
Rochester, N. Y.

FRS. LAROCHE
SELLIER

Successeur de Blouin Bértrand, établi
en 1870

65—Rue du Pont—65

Ayant acheté le stock de M. Edmond
Bertrand à bon marché, je puis offrir au
public de Hull et des environs à des
prix extrêmement bas et qui défont
toute compétition tout mon assortiment
de Harnaiss simples et doubles, sables,
valises, etc. Réparations à court délai.

J. F. BELANGER
PEINTRE ET DECORATEUR

189 Rue Bank, Ottawa 189
ASSORTIMENT COMPLET DES DERNIERS
DESSINS DE TAPISSERIES

La seule place dans la cité d'Ottawa
où l'on peut acheter les plus belles tapis-
series et les peintures mêlées les plus
pures, à des prix raisonnables. Télé. 92

D. C. SIMON,
Percepteur du Revenu Provincial.

Auditeur, Comptable,
AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES
Sur la vie, contre le feu et les accidents,
Rue Alma. En face de l'Eglise, HULL

CHAISES DE BALCON !!

Venant d'être reçues un char
complet de chaises de balcon. Elles
sont plus fortes que par le passé.

Ceux qui ont attendu après celles-
là ne devraient pas manquer de
venir faire visite de suite; ils peu-
vent se les procurer au mêmes prix

JACOB ERRATI.
Magasin-palais de meubles
et tapis,
34 et 36, rue Rideau.

MESDAMES ET MESSIEURS

L'endroit de la ville où vous pouvez
acheter à meilleur marché vos
Montres, Horloges et Bijoux

EST CHEZ
A PETIT
102 Rue Main.

Fabrication et réparages exécutés à
bas prix. Réparages des montres de
prix: une spécialité.

A. PETIT, Horloger, rue 102 Mia

H. CHATELAIN
AVOCAT

569 Rue Sussex Ottawa
Argent à prêter à des conditions
avantageuses.

A. D. RICHARD et Fils.
Nos 537 et 539
RUE SUSSEX OTTAWA.

Marchandises Sèches d'Etape et de
Fantaisie. Spécialité dans les
Etoffes Noires.

TAPIS, RESSORTS.

Voilà la saison de relever et renouveler les tapis
c'est le moment de les faire nettoyer et
réparer. Nous avons le plaisir de vous
offrir nos services pour relever, renouveler
tous les tapis et faire les réparations
et changer les tapis et je n'ai rien de plus
à offrir que le plus court délai. Je fais une spécialité de
coudre les tapis neufs et de les poser, de tailler